

BAREMES D'HONORAIRES DE Florian GARCIA TOLEDANO

Inscrit au RSAC de VERSAILLES N°819 986 530
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2019

VENTES

Immeubles à usage d'habitation et Terrains

Prix Net Vendeur T.T.C.	Honoraires T.T.C.		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu' à 30 000 €	4500 €	4500 €	4500 €
30 001 € à 50 000 €	15 %	15 %	15 %
50 001 € à 80 000 €	10 %	10 %	10 %
80 001 € à 100 000 €	9 %	9 %	9 %
100 001 € à 120 000 €	7 %	7 %	7 %
120 001 € à 140 000 €	6 %	6 %	6 %
140 001 € à 160 000 €	6 %	6 %	6 %
160 001 € à 180 000 €	6 %	6 %	6 %
180 001 € à 200 000 €	6 %	6 %	6 %
200 001 € à 250 000 €	5.5 %	5.5 %	5.5 %
250 001 € à 300 000 €	5.5 %	5.5 %	5.5 %
300 001 € à 350 000 €	5 %	5 %	5 %
350 001 € à 400 000 €	5 %	5 %	5 %
400 001 € à 450 000 €	5 %	5 %	5 %
450 001 € à 500 000 €	5 %	5 %	5 %
500 001 € à 550 000 €	5 %	5 %	5 %
550 001 € à 600 000 €	5 %	5 %	5 %
600 001 € à 800 000 €	5 %	5 %	5 %
800 001 € à 1 000 000 €	5 %	5 %	5 %
1 000 001 € à 2 000 000 €	5 %	5 %	5 %
2 000 001 € et +	5 %	5 %	5 %

Précisions

- ❖ La dérogation au barème ne doit être qu'exceptionnelle uniquement à la baisse pour des affaires particulières liées aux spécificités du marché local et des caractéristiques du bien proposé à la vente conformément à la note de préconisations de la DGCCRF suite à l'Arrêté du 10/01/2017.
- ❖ Lors d'une délégation de mandat les honoraires appliqués seront ceux inscrit au mandat de vente initial entre le(s) propriétaire(s) et le mandataire.
- ❖ Les «fourchettes» de prix ne sont pas admises puisque l'arrêté exige qu'ils soient fixés pour chacune des prestations proposées (article 2 de l'arrêté).
- ❖ Les honoraires affichés sur ce barème doivent être «effectivement pratiqués» (l. de l'article 2) à l'issue des transactions réalisées par l'intermédiaire du professionnel.
- ❖ Les honoraires sont à charge vendeur sauf convention contraire.
- ❖ Le taux de TVA applicable sera le taux légal en vigueur le jour de la réitération de l'acte authentique.
- ❖ Mandat de recherche : le barème reste identique et la charge des honoraires sera supportée par le mandant soit l'acquéreur.



SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€
Siret : 49172691500045
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915
RCP S.A.A. – Police n° 105708080

BAREMES D'HONORAIRES DE Florian GARCIA TOLEDANO

Inscrit au RSAC de VERSAILLES N°819 986 530
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2019

VENTES

Immobilier d'entreprise

(Fds de commerce, Droit au bail, Pas de porte)

Prix Net Vendeur H.T.	Honoraires H.T.		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu' à 100 000 €	10 %	10 %	10 %
100 001 € à 300 000 €	8 %	8 %	8 %
300 001 € à 500 000 €	6 %	6 %	6 %
500 001 € à 800 000 €	5 %	5 %	5 %
800 001 € et +	4 %	4 %	4 %

(Murs et terrains)

Prix Net Vendeur H.T.	Honoraires H.T.		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat exclu
Jusqu' à 50 000 €	10 %	10 %	10 %
50 001 € à 200 000 €	8 %	8 %	8 %
200 001 € à 300 000 €	8 %	8 %	8 %
300 001 € à 400 000 €	6 %	6 %	6 %
400 001 € à 500 000 €	6 %	6 %	6 %
500 001 € à 800 000 €	5 %	5 %	5 %
800 001 € et +	4 %	4 %	4 %

Programmes neufs (VEFA)

Prix Net Vendeur T.T.C.	Honoraires T.T.C.
Selon grille tarifs promoteur en vigueur	Selon mandat de commercialisation

Stationnements

Prix Net Vendeur T.T.C.	Honoraires T.T.C.		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat exclu
Jusqu' à 20 000 €	12 %	12 %	12 %
20 001 € à 30 000 €	12 %	12 %	12 %
30 001 € et +	10 %	10 %	10 %

Propriétés équestres

Prix Net Vendeur T.T.C.	Honoraires T.T.C.		
	Mandat Simple	Mandat Semi-exclu	Mandat Exclu
Jusqu' à 100 000 €	10 %	10 %	10 %
100 001 € à 300 000 €	8 %	8 %	8 %
300 001 € à 500 000 €	6 %	6 %	6 %
500 001 € à 800 000 €	6 %	6 %	6 %
800 001 € et +	5 %	5 %	5 %

SAS 3G IMMO-CONSULTANT au Capital de 10 000€
Siret : 49172691500045
Carte Professionnelle CPI 7401 2016 000 012 709
Caisse de garantie SOCAF n°25528, 110 000€
Code ape : 6831Z – TVA INTRA N°FR04491726915
RCP S.A.A. – Police n° 105708080



BAREMES D'HONORAIRES DE Florian GARCIA TOLEDANO

Inscrit au RSAC de VERSAILLES N°819 986 530
Applicable sur les mandats pris à partir du 1er février 2019

LOCATIONS

Immeubles à usage d'habitation Indices décret 01/08/14 de la loi ALUR du 24/03/14		
Honoraires T.T.C (en euros /m ² de surface habitable)		
Zones	Bailleur	Locataire
Organisation de visites, constitution du dossier, rédaction du bail		
Très tendue	12 €/m ²	12 €/m ²
Tendue	10 €/m ²	10 €/m ²
Autres	8 €/m ²	8 €/m ²
Etat des lieux d'entrée		
Toute zone	3 €/m ²	3 €/m ²
Négociation		
Toute zone	10 €/m ²	Néant

Immobilier d'entreprise** (Fonds de commerce, Murs, Bureaux, Droits au bail, Pas de porte, Entrepôts)			
Loyer annuel H.T.		Honoraires H.T.	
Jusqu' à	50 000 €	15 %	
50 001 € à	100 000 €	15 %	
100 001 € à	200 000 €	15 %	
200 001 € à	400 000 €	15 %	
400 001 € à	600 000 €	15 %	
600 001 € et +		15 %	

Stationnements			
Loyer annuel T.T.C		Honoraires T.T.C	
Jusqu' à	30 000 €	10 %	
30 001 € et +		10 %	

* Les honoraires facturés au locataire ne peuvent être supérieurs aux honoraires facturés au propriétaire et ne doivent pas dépasser le plafonnement prévu par le décret 2014-890 du 01/08/14, auquel cas les honoraires seront remis à montant légal en vigueur.

** Le conseiller n'est pas habilité à rédiger le bail commercial, ni l'état des lieux. L'état des lieux et la rédaction du bail peuvent être établis par avocats, huissiers, notaires, ou tout professionnel habilité, à la demande du propriétaire et/ou du locataire.